

2. Élaboration de directives pour une gestion écologiquement rationnelle

Décision: BC-15/5: Élaboration de directives pour une gestion écologiquement rationnelle

Contexte :

Dans la décision BC-15/5, la Conférence des Parties a adopté la version révisée du projet de manuel pratique à l'intention des parties prenantes destiné à garantir que les notifications de mouvements transfrontières soient conformes aux exigences de gestion écologiquement rationnelle.¹

La Conférence de Parties a invité, entre autres, les Parties et autres intéressés à mener des activités visant à utiliser, promouvoir et diffuser la panoplie d'outils sur la gestion écologiquement rationnelle. Les Parties et autres intéressés sont également invités à communiquer au Secrétariat des informations sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et d'autres déchets, en particulier des activités, des initiatives et des études de cas susceptibles de promouvoir la mise en œuvre de la panoplie d'outils sur la gestion écologiquement rationnelle et de compléter celle-ci

La Conférence des Parties a rappelé l'invitation des Parties et autres intéressés à soumettre au Secrétariat d'autres bonnes pratiques et exemples en matière de prévention et de réduction au minimum de la production de déchets et renouvelle cette invitation jusqu'au 31 décembre 2022

Suite donnée :

	Demande d'information	Répondants	Dates limites de communication des informations
(a)	Informations sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et d'autres déchets, en particulier des activités, des initiatives et des études de cas susceptibles de promouvoir la mise en œuvre de la panoplie d'outils sur la gestion écologiquement rationnelle et de compléter celle-ci	Parties Autres intéressés	Aucune date limite n'est spécifiée ; les informations devront être présentées dès que possible
(b)	D'autres bonnes pratiques et exemples en matière de prévention et de réduction au minimum de la production de déchets	Parties Autres intéressés	31 décembre 2022

Personne à contacter:

Mme Susan Wingfield, courriel: susan.wingfield@un.org

¹ UNEP/CHW.15/5/Add.1/Rev.1.